

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 29 mars 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1883

**Demande de subvention
DREAL « Stratégie
régionale faune exotique
envahissante » - phase 3**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Nathalie CHEVILLARD (CR)

2 pouvoirs : Didier REAULT (CD13) excusé, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR) excusé, donne pouvoir à Christophe MADROLLE (CR)

Participaient également (non-votants) : Blanche DELACRUZ (CD13), Carole TOUTAIN (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Jean-Yves PETIT (CESER), Philippe PIERRON (AERMC), Eurielle GAZAN (NCA), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Hélène SOUAN (DREAL), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9

Quorum atteint

Considérant

Que dans le cadre de l'animation de l'observatoire régional de la biodiversité, l'ARPE-ARB a été sollicitée pour participer à la préfiguration d'une stratégie régionale sur la faune exotique envahissante. La préfiguration de ce projet porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur a été cofinancé par la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et réalisé en lien étroit avec de nombreux partenaires dont la Région, l'ONCFS, l'ARPE-ARB, ...

Considérant

Que les phases 1 et 2 initialement prévues ont fait l'objet d'un nouveau calendrier, indiqué dans la délibération n° 1845 du 7 octobre 2021, pour intégrer les contraintes nécessaires, notamment à l'établissement des listes des espèces. La phase 2 a été scindée en 2 étapes pour permettre la réalisation des objectifs.

Considérant

Que le nouveau calendrier est indiqué ci-dessous :

- Phase 1 : 1er avril 2021 au 30 septembre 2021 → financée par la DREAL (subvention attribuée en décembre 2020)
- Phase 2-A : 8 novembre 2021 au 7 mai 2022 → financée par la DREAL (subvention attribuée en décembre 2021)
- Phase 2-B : 8 mai 2022 au 7 novembre 2022 → financée par la Région (subvention attribuée en octobre 2021)
- Phase 3 : 8 novembre 2022 au 7 mai 2023 → sollicitation de la DREAL (objet du présent rapport)
- Phase 4 : 8 mai 2023 au 7 mai 2024 → sollicitation de la Région Sud et de l'OFB (à venir)

Considérant

Qu'en 2020, la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur et l'OFB ont sollicité l'ARPE-ARB afin de poursuivre le travail sur le volet animation et communication, le volet scientifique étant réalisé par l'OFB, et qu'à cette fin une demande de subvention a été formulée à la DREAL et a fait l'objet d'un arrêté attributif pour un montant de 30.000€.

Considérant

Que par délibération n° 1813 en date du 18 février 2021, le Comité Syndical a donc accepté de procéder au recrutement d'un agent en CDD de 6 mois pour faire face un accroissement temporaire d'activité pour la mission stratégie régionale faune exotique envahissante, et que le travail consistait notamment à analyser et planifier les conditions de mise en œuvre de la stratégie, la gouvernance et certains groupes de travail selon les espèces retenues.

Considérant

Que le résultat de ce travail a notamment permis d'acter une durée de réalisation totale pour la définition, le plan d'actions et la mise en œuvre de 3 ans. Ce travail est découpé en 4 phases :

- La phase 1, qui a fait l'objet de la première mission de 6 mois du 1er avril au 20 septembre 2021, citée ci-dessus
- La phase 2-A : du 8 novembre 2021 au 07 mai 2022

La phase 2-B : du 8 mai 2022 au 07 novembre 2022

- La phase 3 : du 08 novembre 2022 au 07 mai 2023
- La phase 4 : du 08 mai 2023 au 07 mai 2024

Considérant Que pour poursuivre le travail, notamment la prise en charge d'un emploi sur cette mission pour la phase 3, l'ARPE-ARBE effectue une demande de subvention auprès de la DREAL pour un montant de 30.000 euros ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation de la demande de subvention auprès de la DREAL pour la mise en œuvre de la phase 3 et de la mission « Stratégie Faune exotique envahissante » et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 29 mars 2022



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

